

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 17 mars 2022

Accueil des déplacés ukrainiens en France : lancement un module dédié aux entreprises sur le portail « les entreprises s'engagent »

Dans le contexte de déplacement massif de populations ayant fui la guerre en Ukraine, le Gouvernement et les entreprises joignent leurs forces pour assurer le meilleur accueil possible en France.

En complément de la plateforme parrainage.refugies.info lancée à destination des citoyens, un portail dédié aux entreprises est mis en place à l'adresse suivante : <https://www.lesentreprises-sengagent.gouv.fr/agir-pour/ukraine>.

Il réunit les informations et liens utiles pour les entreprises et leurs collaborateurs, en vue d'actions de plusieurs types :

- **Dons matériels** ;
- **Dons financiers**, avec la possibilité de contribuer aux fonds de concours dédié mis en place par le ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères ;
- **Propositions de logements** aux personnes déplacées.

Un module dédié est également développé pour l'**accueil des personnes déplacées au sein des entreprises**.

Ces dernières peuvent ainsi préciser leurs intentions d'embauche et les types de postes sur lesquelles elles s'engagent à accueillir, afin d'être accompagnées par les services de Pôle emploi.

Toutes les entités qui le souhaitent pourront, plus largement, bénéficier des services du mouvement « Les entreprises s'engagent », qui compte aujourd'hui près de 30 000 membres et 96 clubs partout sur le territoire.

L'ensemble sera enrichi progressivement, dans le cadre d'un dialogue continu avec les partenaires privés.

Elisabeth Borne : « *Dans le contexte de déplacements massifs des personnes fuyant la guerre en Ukraine, la mobilisation des entreprises est essentielle. Il importe ainsi de coordonner notre action dès maintenant pour garantir, s'il s'avère nécessaire, un accès au marché du travail dans les meilleures conditions. Les services de l'Etat accompagneront toutes les entreprises qui s'engagent à accueillir des personnes déplacées.* »

Thibaut Guilluy : « *Les entreprises de la communauté « Les entreprises s'engagent » sont déjà nombreuses à s'engager en faveur de l'accueil des personnes déplacées en France. Notre rôle est d'accompagner toutes les entreprises qui désirent s'engager : pour cela le portail sera nous l'espérons un outil utile, que nous modifierons et enrichirons par étape en fonction des retours de chacun.* »

Contact presse :

Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion

Cabinet d'Elisabeth Borne

Tél : 01 49 55 32 21

Mél : sec.presse.travail@cab.travail.gouv.fr

127, rue de Grenelle

75007 PARIS

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresse DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr.